LA SEANCE DE LA CHAMBRE

(BUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. Badlé déplore que les frais de jus-M. Badié déplore que les frais de Justice soient exagéres.

M. TREMINTIN (Finistère), démocrate populaire, estime que les dispositions en faveur des agriculteurs en dettes, sont fragmentaires et insuffisantes.

M. TREMINTIN. — Permettons au
passif agricole de disparatire. Il faut
accroître ha production dans tous les domaines et permettre la restauration agricole.

sie. M. René THORP, rapporteur pour avis e la Commission de législation civile conne un avis favorable au projet de

L'avis de la Commission de l'Agriculture

de l'Agriculture

M. RIFFATERRE, rapporteur de la Commission de l'Agriculture, expose les grandes lignes du projet. Ce projet poursuit un double objet. Il élargit les la facilités déja accordées aux débiteurs agricoles malheureux en portant d'un particulture de la facilité de la confide de la deux ans le délai suspensif des mesures d'exécution et en organisant des prêtes à moyen terme speciaux par ceauses de crédit agricole. avec constitution d'un fonds special de grantis. Il prévoit aussi des avantages fistaux. Il prévoit autsi des avantages fistaux. Il prévoit autsi des avantages fistaux. Il prévoit autsi des avantages fistaux. El commission de l'Agriculture procedure d'application de la loi, La conciditon du créancher est souvent aussi respectable que celle de son débiteur. Il faut donc que les possibilités de rempoursement soient procurées par un tiera. Ce sera le Crédit Agricole. Le débiteur remboursement soient procurées par un tiera. Ce sera le Crédit Agricole. Le débiteur remboursement soient procurées par un tiera.

Celui de la Commission des Finances

M. JAUBERT, rapporteur pour avis de la Commission des Finances, approuve le projet, mais émet certaines critiques, notamment à l'égard du taux d'interté des prêts à moyen terme, consentis par le Crédit Agricole. Le taux de la le le la Commission de l'Agriculture devrait être porte à 5 %.

M. Jaubert deplore qu'on n'ait pas fixé de chifre pour l'endettement agricole. Commission des Finances soutiendra un ammedement tendant à ce que les dettes ayant obtenu une décision de justice soient remboursses par priorité. M. RHETORÉ (Charente), estime le projet trop restrein, il aurait préfere un aystème d'emprunt remboursable en

L'AMNISTIE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi adopte par la clambie des deputes, modifie par le l'enat, portant amnistie.
L'article 5 est adopte après des obsertations de M. BRACHARD (Albe). Les pricies de 6 a 10 sont adoptes.

Adoption de projets divers

La séance est reprise à 17 h. 10º Le gouvernement demand: la discussion immédiate de la proposition de loi de M. Robert SEROT, tendant à ouvrir au budget du ministère de l'Agriculture un crédit extraordinaire de 75.000 fr. à inserire à un chapite 115 bis subventions a la Société nationale d'acclimatation de France pour ses reserves naturelles de la Camargue, du Lauzanier et de Néouvielle. Le projet est adopté.

La Chambre adopte le projet de loi portant insinuation d'un contingent spécial dans l'ordre national de la Légion d'honneur en faveur des fonctionnaires atteints prématurément par la limite d'age et mis à la retraite d'office en application des récentes dispositions legislatives.

Le gouvernement demande la discussion du projet de loi autorisant en contingent spécial dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

M. METAYER, rapporteur, déclare que ce contingent es prémature de la contingent est des actes de dévouement et des actes d'héroisme de nos nationaux en Espane, notamment de nos agents consulaires. Sur 18.000 Français, 11.500 ont déjà té rapatriée des actes méritoires doivent être récompendes. Ce contingent comprendre une croix de commandeur, dous croix d'efficiers et traite croix de chevallers (applaudissements). Le projet de loi est adopté.

LE SÉNAT par 223 voix contre 5 a adopté le projet concernant les pouvoirs douaniers

Le projet de réglementation du prix de vente des fonds de commerce a été renvoyé à la Commission

Pans 2. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Jules Jeanneney. L'ordre du jour appelle le dépôt du rapport de la commission de surrellance de la Calsse des dépôts et consignations sur les opérations effectuées pendant l'année 1936 par cet éta-

Le Sénat adopte toute une série de rojet de lois ayant modifié les tarifs ouaniers aux colonies.

douaniers aux colonies.

Le président fait connaître qu'il est sais par vingt membres de l'Assemblée d'une demande de discussion immédiate des conclusions du rapport de M. Borgot sur la proposition de loi de M. Lesaché tendant à modifier la loi du 15 août 1936 relative au fonctionnement de l'Ofice national interprofessionnel du blé. Conformément au réglement, cette demande sera affichée dans la saile des conférences et la décision du Sénat ne pourra intervenir qu'à l'expiration du délai d'une heure.

LE REGLEMENT DU PRIX DE VENTE DES FONDS DE COMMERCE

L'ordre du jour appelle ensuite la dis-cussion du projet de loi adopté par la Chambre concernant le réglement du prix de vente des fonds de commerce. M. CALMEL, rapporteur, pour avis de la commission de legislation, indique que la commission de locale de la fonds, a opposé au texte de la Chambre un contre-projet, sur de nombreux points duquel la commission de législation est d'accord.

M. RHFTORE (Charente). estime de projet trop restreint. Il aurait préfère un aystème d'emprunt remboursable en 30 ans, ce qui aurait parmis aux petits payans d'acheter les terres et de payer leurs dettes il demande au Ministre de revaloirser le prix du blé en fonction des deux dévaluations du franc.

M. RENAUD Jean, président de la Commission de l'Agriculture, traite de la merche au Gouvernement devrait deposer un projet sur la limitation du taux d'intérêt. Il demande au Gouvernement de déposer un projet sur la limitation du taux d'intérêt. Il demande au Gouvernement de déposer un projet sur le l'agricoles des metavers.

M. DUVAL (Eure) estime que le débiteur doit obtemir des Calisses de Crédit Agricoles des prorçagitions de delai, comme il peut en obtenir des commerçants prives.

La loi est applicable aux Coopératives Agricoles

M. MONNET s'explique sur le taux des préts de la Carisse Nationale de crédit Agricole, Certains prets ont etc consumas a sur la commission de législation après un projet sur le terrain du droit, iequel n'est caparité sur le terrain du droit, iequel n'est caparité sur le terrain du droit, iequel n'est caparité sur le terrain du droit, iequel n'est caparite sur le terrain du droit, iequel l'estaiter sur le cuité. Elle entend protéger les braves l'equité. Elle entend protéger les braves l'equité. Elle entend protéger les braves l'equité. Elle entend protéger les brave

tall, la commission de legislation ap-prouve le contre-projet présente par la commission du commerce. Le rapporteur de la commission du commerce rappelle que celle-ci s'est éle-vee contre l'octroi de délais pour les dettes échues. Plus tard on admit même des actions en revision. Le projet pro-

tendant à la création d'un fonds colo-La séance est suspendue à 17 h. 25.

La réorganisation de la police parisienne

La seance est reprise à 18 h. 30. L La Seauce est reprise a la li de la discussion M. BIENVENU-MARTIN. senatcur, président de la commission de surveillance et le directeur géneral de la Caisse des depois et consignations qui vennent deposer sur le bureau de la Chambre le rapport sur les operations de l'exercice 1936 de cet établissement.

M. Blenveni-Martin dépose sur la tribune de la Chambre son rapport aux appliaudissements des députés.

L'AMNISTE

La Seauce est reprise a la li de de covernment demande la discussion immediate du projet de la ciocussion immediate du projet de la ciocussion immediate du projet de la ciocussion immediate du projet en la ciocussion immediate du projet de la ciocussion immediate du projet en la ciocussion immediate du projet en la ciocussion immediate du projet de la consumation de la commission d'administration générale, fait de conscient des cadres de la police couter a la commission demande à la Commission d'administration générale, fait des cadres de la police couter a voir des cadres de la police couter a voir des cadres de la commission demande à la Commission d'administration générale, fait de conscient des cadres de la police couter a voir des cadres de la police couter a voir des cadres de la police couter a voir des cadres de la commission demande à la commission d'administration générale, fait de conscient des cadres de la commission d'administration générale, fait de commission d'administration générale, fai

M DORMOY. - Le gouvernement est

Senat avait d'abord supprime cette disposition. M. Pélix Brun retire son amen dement.

Les articles 11, 12, 13, 14, 15 et 16 sont adoptes amsi qu'un article nouveair portant amnistie des faits commis dans les territoires occupés de Rhenanie et de la Sarre.

L'ensemble du projet de loi est adopte à mains le rées La séance est suspendie à 15 h. 25.

Adoption de projets divers

La séance cst reprise à 17 h. 10° Le gouvernement demand: la discussion mimédiate de la proposition de loi de la seance mardi matin à 9 h. 33.

LE CONFLIT

Paris, 2. — M. Février, ministre du Travail, qu'assistait M. Doranoy, ministre le l'Intérieur, a reçu ce matin successi-ement, au ministere du Travail, une iélégation de patrons hôteliers conduite ar MM. Baurin, président du ayndicat le l'Hôtelierie, et Plottier, président de a Confédération des débitants de bois-ons, et une délégation des employés de 'hôtelièrie.

hôtellerie.
Aucune décision n'ayant pu être prise
la suite de ces entretiens, les délégués
atronaux et ouvriers ont décidé de se
adre, à la fin de la matinée, à l'Hôte

Bux.

En raison du déjeuner offert par M.

Camille Chautemps, en l'honneur du

munistre du Canada, les pourariers ont été interrompus à 13 h. 30.

L'entrevue de l'après-midi

L'entrevue de l'après-midi

La reprise des pourparlers à l'Hôtel Matignon, qui avait été prévue pour 15 h. 30, n'a eu lieu qu'à 16 h. 30, heure à laquelle le Président du Consell, assisté de M. Forier, ministre du Travail, et de M. Challié, directeur adjoint du cabinet du ministre du Travail, a reçu le Comite executif de l'hôtellerie, auquel es était joint le Comité de l'alimentation, conduit par M. De Sbrinon. MM. Frachon et Belin. serétaires généraux adjoints de la C.G.T., représentaient le outsonnel.

L'entretien entre le Comité exécutif de l'intellerie et selui du Comité de l'alimentation parisienne en présence de MM. Frachon et Bellin. représentant le personnel, s'est terminé a 17 h. 15. Les pourparlers ont con inté entre le Présicent du Conseil et MM. Frachon et Ettin, serétaires généraux adjoints de la C.G.T.

Et après les renseignements recueillis, il assuite qu'une solution donnant sauss.

M. CAILLIER demande au Sénat de evenir aux règles du droit après avoir ortè ce coup de sabre nécessaire ; il spère que cette loi sera la dernière en

Une demande de discussion immédia te du projet de loi sur les pouvoirs doua-niers ayant été déposée, le président fait procéder à l'affichage réglementai-re et la discussion continue. Un contre-projet de M. Thibault

est repoussé M. THIBAULT (Sarthe) soutient u

M. Fourcade présente

un amendement

à la Commission

Après une longue discussion à laque

LA SITUATION RESTE

SANS CHANGEMENT

SUR LE FLEUVE AMOUR

M. Litvinov s'est entretenu

avec l'Ambassadeur du Japon Moscou, 2. — La situation creée à la lite des incidents qui se sont produits la l'Amour, le 30 juin, reste à peu près

« M. Shiglmitsu a maintenu ses argu-

« M. Shigimitsu a maintenu ses argu-ments selon lesquels les Soviets seralent responsables de la tension actuelle pour avoir envoyé les premiers des forces occu-per illegalement des lies, et des embar-cations dans les eaux cui les balgirent. Il a demandé le retour au statu quo ante »

L'AUGMENTATION DU FONDS

D'ÉGALISATION DES CHANGES

M. THIBAULT (Sarthe) soutient un contre-projet proposant le paiement des billets de fonds de commerce sans réduction, dans les conditions prévues par l'acte de vente. avec un delai maximum d'un an à partir de la promuigation de la loi. Les intérêts en retard à la date de promulgation de la loi étant annulés. M. Thibault déclare inadmissible que des créanclers allient à pied quand leurs débiteurs vont en volture. Il demande le retour au droit commun. Ce contre-projet est repoussé par 240 voix contre 23 le rapporteur ayant remarqué qu'il ne résout pas les difficultes causées par la loi de 1935.

Le communiqué du Comité exécutif

de l'atotellerie

A 18 h. 20, le Commté exécutif de
l'hotellerie, de la restauration et du
commerce des boissons de France et des
Colonies fait savoir aux présidents deses 500 syndicats et à tous ses ressortissants qu'aucun changement n'est
apporté à la décision de fermeturs des
établissements dès demain samedi
3 tuillet.

On passe à la discussion des articles. M. FOURCADE remarque que la Com-mission sénatoriale a considére la réduction du prix de vente des fonds de commerce comme normale quand elle ablissements quillet.

La 'délégation patronale est, depuis 3 heures, à la disposition de Monsieur; Président du Conseil, qui lui a annon-é une décision, du gouvernement aur le onfitt de l'hôtéllerie, de la restauration t du commerce des boissons. »

M. Chantemps a reçu la délégation patronale

L'entreilen entre le président du Conseil, le ministre du Travail et le Soussecrètaire d'Etat à la présidence du Consell et MM Bein et Frachon, secrétaires généraux adjoints de la C.G.T. a été intercompu à 18 h. 15 pour permettre à M. Camille Chautemps de recevoir M. Buillet. ambassadeur des Etats-Unis à Paris, Les conversations se sont alors poursuives dans le bureau de M. Willian Bertrand.

L'an Bertrand.

L' sens.

A propos de l'article suivant, il sou-cient le droit de reprise du vendeur. Il demande quon ne bouleverse pas la legislation per des principes donnant à rroire qu'en signant un engagement on seul compter qu'on n'aura pas à le

e participe MM. Lesaché. Raynald. Hen-nessy et Duroux, le Sénat vote le pre-nier alinea de l'amendement Fourcade qui décide que l'article 9 de la loi de duin 1536, modifiée en janvier 1936, est complété par les dispositions autwantes : "action en réduction n'a. en 'aucun cas sour effet de suspendre les conventions où decisions de justice intervenues pour e règlement du prix du fonds de com-nierce. Le projet est ensuite renvoyé à a commission. Les magasins d'alimentation tenus

Paris, 2. — Dans un communiqué, la Federation nationale des travailleurs de l'almentation fait connaître que tous les magasins d'alimentation tenus par des gérants seront ouverts toute la journée du samedi 3 juillet; il en sera de même des coopératives.

de Belfort seront ouverts aujourd'hui

pour le passage du « Tour » pour le passage du « Tour n Belfort. 2. — Le syndicat des hôteliers. limonadiers et restaurateurs de Belfort. réuni hier soir. à la Brasserie Wagner, a décide que les restaurants et hôtels de Belfort seraient ouverts samedi. lors du passage du Tour de France, le syndicat de Bellort ayant pu être informé à temps des decisions prijes à la auite des entre-tiens du gouverhement et au syndicat national ux affaires etrangères, s'est entretenu vec M. Shigimitau, ambassadeur du apon, pendant 3 heures environ, hier près-midl. Le communiqué soviet:que ublié à cette occasion, déclare notam-

le Tarn-et-Garanne...

« M. Litvinov a renouvele sa protestation contre l'emploi sans precedent du feu de l'artillerie parti de la rive mand-choue contre les « outters » soviétiques. Il a fait ressortir les circonstances extrêmement sérieuses que pourraient entrainer de parella agissements. M. Litvinov a aussi renouvele sa proposition de retirait immédiatement des forces armées et a promis que les Soviets retireraient eurs forces et leurs navires dés demain i les Nippo-Mandchous prometiaient l'en faire autant.
« M. Shigimitsu a maintany cettes selon les leurs maintany de leurs selon les leurs selon les la leurs de la recommendation de la leurs de la recommendation de la leurs de leurs de la leurs de Montaubar 2. — Les représentants du Syndicat des hôteliers, limonadiers et restaurateurs du Tarn-et-Garonne, ré-unis hier soir ont décidé, en principe, la fermeture de leurs établissements demain, 3 juillet.

...Alès...

Nimes. 2 — Le Syndicat des hôteliers, restaurateurs et limonadiers d'Alès, communique une note dans laquelle il dit que, pour protester contre le récent decret réglementant le travail dans cette corporation. les établissements seront fermés à partir du 3 juiliet.

...Béziers...

Béziers, 2. — Le syndicat des hôteliers, restaurateurs et limonadiers de Béziers a décidé au cours d'une réunion extra ordinaire, de se solldariser avec la Chambre nationaic de l'hôtelierie et de suivre les directives qui lui seront transmisea, si l'ordre est maintenu par le Comité executf. Les établissements seront fermes demain matin.

LA REPRESSION DE LA HAUSSE ILLICITE DES PRIX

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'article 4 expose la double mission de la commission départementale de utellance des prix ; le Accorder les autorisations prévues; 2º Examiner les justifications invo-quées en faveur de la hausse. L'article 5 dit qu'il est constitue au ministère des Finances, un Comité cen-

L'article 8 fixe les peines encourues : Les infractions prévues à l'article pre-mier du présent décret seront punies d'un emprisonnement de un mois et augne amende de 800 à 10.000 fr., s'il sagit d'une hausse injustifiée de prix de gros, et de 80 à 500 fr., s'il s'agit d'une hausse injustifiée des prix de demi-gros et de détail ou de l'une de ces deux peines seulement.

de gros, et de 50 à 500 fr., s'll s'agit d'une hausse injustifiée des prix de demi-gros et de détail ou de l'une de ces deux peines seulement.

La loi du 26 mars 1891 ne sera pas applicable à l'amende.
En caa de récidive, dars le délai d'un an, les peines pourront être portées au double, sans qu'il puisse être fait application des dispositions de l'article 463 du code pénal.

Seront passibles de ces peines, tous ceux qui, soit personnellement, aoit à titre quelconque, chargès de la direction ou de l'administration de toute entre-prise, établissement, société ou association, auront contrevenu aux dispositions du présent décret, la société répondant solidairement, toutefois, du montant de l'amende et des frais.

La juridiction compétente pourra ordonner que la décision sera publiée intégralement ou par extraits dans les journaux qu'elle désignera, et affichee dans les lieux qu'elle indiquera, notamment aux portes du domichle, des magasins, usines ou atellers du condamné, le tout aux frais de ce dernier.

La suppression, la dissimulation ou la lacération totale ou partielle de ces affiches, opérée volontairement par le condamné, à son hastigation ou par son ordre, entraînera contre celul-ci l'application d'une peine d'emprisonnement de six à quinse jours et il sera procédé de nouveau à l'exécution intégrale des dispositions relatives à l'affichage aux frais du condamné.

Les exceptions

Les exceptions

L'article 9 dit : Sont exceptés de ce décret les produits agricoles vendus di-rectement par le producteur et ceux dont le prix dépend de décisions régulière-ment approuvées par le ministre de l'Agriculture. ment approuvées par le ministre de l'Agriculture. Le présent décret est applicable à l'Algérie.

L'AUGMENTATION DU TARIF DES CHEMINS DE FER SE FERAIT EN 2 FOIS

Un de nos confrères parislens crolt Un de nos confrères pariselnes croit tre dem de demande mème du ministre des Travaux publics l'augmentation tenus par des gérants et les coopératives seront ouverts aujourd'hui paris, 2. — Dans un communiqué, la Péderation nationale des travailleurs de l'alimentation nationale des travailleurs de l'alimentation tenus par des gérants seront ouverts toute la journée dus asmedi 3 juillet; il en sera de même des coopératives.

Quelle que soit la décision prise à Paris, les hôtels et restaurants de Belfort seront ouverts

PAS D'ABAISSEMENT DU TAUX DE L'ESCOMPTE

Paris 2. — La nouvelle publiée ce matin dans plusieurs journaux de pro-vince concernant l'abaissement du taux d'escompte de 4a Banque de France est sans fondement.

sans londement. analogue a été prise à la quasi una-nimité par les syndicats de Royan et Marennes.

Tout le commerce toulousain adbère au mouvement

Toulouse. 2 — Dans la soirée d'hier. le mouvement décidé par la Fédération des hôtellers et restaurateurs de Toulouse et de la région en application des notellers et de la région en application des réso utions de la "édération nationale de la corporation, s'est étendu progressivement à tout le commerce toulousain et a gamé notamment le Bloc du petit commerce qui, à 16 heures, était encore hostile à une action de solidarité.

Un texte transactionnel?

Paris, 2. — A 20, 45, selon certains repseignements, le principe d'une for mule trensactionnelle aurait été trouvé Dans ces conditions, l'accord pourrait être signe très rapidement, et non aucurs de la nuit comme il avait été printitivement envissée.

L'accord serait établi sur les bases sulvantes: 56 heures de travail pour les cuisiniers, réparties sur 5 jours et demi : 56 heures pour les autres catégories du personnel également, réparties sur 5

AUX COMMUNES

Londres. 2 — La Chambre des Communes a adopté, ce matin, en troisième lecture le projet de loi tendant à augmente de 200 millions de livres sterling les resouves du fonds d'égalisation des changes

Comité exéculf. Les établissements sur source de mandées collectivement our de troisième lecture le projet de loi tendant à augmente de 200 millions de livres sterling les ressouvees du fonds d'égalisation des changes

Comité exéculf. Les établissements sur source de diurs de mandées collectivement our ret le Sundires de l'advantée déclière :

Elles seront socrétées seulement poir la chiefe de l'empetion.

Une enquête edministrative va d'ait.

Une enquête edministrative va d'ait.

Une enquête edministrative va d'ait.

Let COMMUNIQUE DE MADRID

Madrid, 2. — Tranquillité à peu près

LES ÉVÉNEMENTS D'ESPAGNE

Londres, 2. — La séance du Souscomité de non-intervention qui doit se
prononcer sur la proposition tendant à
confier aux fiottes anglaisea et francaises la surveillance navale, s'est ouverte à 11 h. 15. La réunion a été renvoyée
à 16 h. 30. Les Allemands ont développe
la proposition signalée par ailleurs, qui
tend à la reconnaissance de la qualité
de belligérants aux deux parties en
Espagne. Au maintien de ce qui subsiste du système de non-intervention et
de la neutralité.

Les Français, les Anglais et les Russes
ont formulé des objections fondamentales à ce projet. Les discussions se pourautront cet après midi.

La reprise de la séance

La reprise de la séance
Londres, 2.— Le Sous-comité de nonintervention a repris, peu avant 16 h.,
la séance qui avait été ajournée à
13 h. 30. Un grand nombre de journalistes et de photographes stationnaient
aux abords du Foreign Office afin d'assister à l'entrée des délégations.
Le comte Grandi, accompagné de M.
Guido Croila, son conseiller, est arrivé
des premiers, M. von Ribbentrop accompagné du docteur Woermann, conseiller
de l'ambassade d'Allemagne, est entré à
son tour au Foreign Office. M. Maisky,
ambassadeur de l'U.R.S.S. les a suivis de
epu.

La séance s'est terminée à 18 h. 45.

LES PROPOSITIONS ITALO-ALLEMANDES

ITALO-ALLEMANDES
Londres. 2.— La presse association annonce que la déclaration conjointe suivante à été faite ce matin au souscomité de non-intervention, par les représentants des gouvernements allemand et italien ont été en consultation
depuis quelques jours sur la situation
prèsente de la non-intervention en Espagne. Ils sont fermement résolus à maintenir le principe de non-intervention.
La proposition faite dans la déclaration
du président, au nom des gouvernements
anglais et français, mardi dernier, ne
peut être envisagée par les gouvernements allemand et Italien en tant que
réglement satisfaisant de ce problème
pour des motifs qui ont déjà éte exposés
à nos réunions précédentes.
La principale raison est que l'égalité
de traitement pour les deux parties en
Espagne, qui avait été accordée en vertu
du plan des quatre puissances a été
changée au profit d'une partie en Espagne.
Les deux gouvernements sont cons-

gne.

Les deux gouvernements sont conscients des réciles difficultés de la situaquelques positions dans le secteur.

Les deux gouvernements sont conscients des réelles difficultés de la situation et estiment qu'il est d'autant plus du devoir de tous de rechercher de nouvelles méthodes pour re..dre la non-intervention aussi effective que possible. C'est dans cet esprit qu'ils ont décide de soumettre à ce comité les nouvelles suggestions constructives auivantes :

1º Teutes les puissances intéressées convisinent d'accorder aux deux parties an Espagne les droits de beiligérance. Une telle décision aurait pour effet immédiat de renforcer la politique de non-intervention. En fait, toutes les puissances européennes ajouteralent à leurs obligations en tant que signataires de l'accord de non-intervention, les devoirs qui incombent à des Etats neutres en vertu des principes de drnit international appropriés à la situation en Espagne.

La mesure proposée donnersit en outre

nc. La mesure proposée donnerait en outre

ponsabilité pour leurs operations milltaires sur terre et sur mer et dans les
airs.

Le système des patrouilles par les
quatre pulssances qui a completement
échoué, de même que tout aitre formet
de patrouille navais, serait inutile.

Les trous sérieux existant dans le premier système seraient élimines, puisque
les vaisseaux battant ou le pavilion
espagnol ou le pavilion des pays noneuropéens, seraient soumis par les deux
parties à une forme de contrôle effective.

2º A l'exception du système de patrouilles, qui a complètement échoué et ne
peut donc être roursuivi, le système de
surveillance actuel élé approuve psr le
Comité, devrait encors être maintenu.
Les gouvernements allemand et
set avec les observateurs à bord des nevires battant le pavilion des pays parlies
aux accords de non-intervention, deviaient être maintenus.

3º Les gouvernements allemand et
italien sevont heureux de recevoir toutes
nouvelles suggestions dans cet ordre
d'idées.

A SAINT-MALO
Saint-Malo. 2. Les navires de guerre
des marines anglaise et française, qui
vennent assister aux fetes des matine
organisées par le « Touring-Ciub de
organisées par

La volonté constructive de l'Italie et de l'Allemagne est prouvée une fois de plus estime-t-on à Rome

estime-t-on a Kome

Rome. 2.— Les propositions présentées à Londres par les représentants de
racomatire de l'Allomagne, en vue de
racomatire la qualité de belligérants
sux deux parties espanoles en cause
sont présentées par la presse comme une
nouvelle preuve de la volonte constructive du gouvernement de Remie du
gouvernement de Remie du
gouvernement de Remie du

ECHOS et CARNET

GALENDRIER. - Samedi 3 juliet 1827.

METEOROLOGIE. - Station da Lille.

unu: chaud, orageux, assez beau.

Previsions DE L'OFFICE MATIONAL.

Region Herd: assez beau, peu nuageux,
e utin, devenant plus nuageux. L'aprèsmidi tendances orageuses. Vent du accteur
Sud-Est faible. — Maximum de température en hausse de 2 à 5s sur celui de
la velle.

ays.

1934. Mort du prince consort Henry
es Pays-Bas, duo de Mecklembourg. Il
valt épousé la reine Wilhelmine à Amsardam le 7 février 1901 et ac eignala
ans son rôle difficile par beaucoup de

Les insurgés ont occupé

de Bilbao Bilbao. 2. — Hier. malgré une résistance assez prononcée des gouvernementaux. Jes troupes des brigades de Navare ont pu s'emperer des hauteurs de Montelano, Obeurillano et Montemedio. Toutes ces collines sont situées au Sud du tronçon de la route compris entre Somorrostro et Castro Urdiales. Les gouvernementaux ont laisse sur le terrain de

DES NAVIRES DE GUERRE ANGLAIS ET FRANÇAIS

e rai, les troupes de la garnison ausanne la haie

Le général quitta la citsdelle à 11 h. 15,
escorte des officiers de son Etat-Major

En tête, les estafettes motocyclistes du

Train des Equipages, puis deux gardes
mobiles a cheval, revolver au poine. Le
famion du Commandement étati porte
par un officier. Deux pelotons de gardes
mobiles a cheval fermaient la marche

Le géneral chevauchait en tête.

Le salut au drapeau

Le drapeau du 43c R. I. était placé devant le quartier général. Il était en-touré de sa garde d'honneur, de la cli-que et de la musique du régiment. Les

La réception au Quartier Général Ce turent ensuile les réceptions et

Les visites

Les visites

Dans le courant de l'sprès-midi, le general s'est rendu à la Frefecture, puis à l'Hotel de Ville. Il s'est ensuite incliné devant ic Monument aux Morta. Et des 16 heures, ce furent les visites protocolaires au quartier général. Il reçut M. Carles, préfet du Nord ; le Cardinal Lénart et des délégations des principaux corps constitués de la Ville, ainsi que de nombreuses sociétés.













